

# Appel à Projets 2025 Généraliste Règlement

## Cadre AAP Généraliste 2025

Dans le cadre de ses missions visant à soutenir le développement de projets améliorant la connaissance des pathologies du périmètre de la filière et/ou leur prise en charge, la Filière MCGRE lance un Appel à Projet (AAP) généraliste.

### 1. Objectif

Faciliter la mise en place de projets innovants.

### 2. Thématiques ciblées :

Le projet doit s'inscrire dans le périmètre des pathologies prises en charge par la filière.

### 3. Éligibilité

Cet AAP est ouvert aux projets portés par des centres de référence, compétence, laboratoires de recherche et associations membres de la filière ainsi qu'aux étudiants de M2 et aux doctorants en 3e ou 4e année de thèse.

Une attention particulière sera portée aux projets ciblant d'autres pathologies que la drépanocytose.

**!/ \ Les lauréats des AAP mis en place en 2024 par la filière, quel que soit le type d'AAP, ne peuvent présenter de projet.**

### 4. Critères de Sélection :

- Pertinence (des actions proposées pour l'atteinte des objectifs)
- Cohérence/qualité des actions proposées
- Innovation pédagogique/outil
- Qualité de l'équipe pédagogique/environnement
- Impact (Bénéfices pour l'audience cible, dissémination, continuation éventuelle du projet)
- Budget (En adéquation avec les actions proposées)

## 5. Procédures et calendrier :

1. Dossier de candidature :

Une fois le dossier de candidature saisi, merci de le faire parvenir à :

[contact@filieremcgre.fr](mailto:contact@filieremcgre.fr) avec en objet **AAP généraliste 2025**

Date limite de dépôt : **31 mars 2025**

2. Etude des candidatures par le comité de sélection entre le 1<sup>er</sup> avril et le 15 juin 2025

3. Annonce des résultats lors de la 20<sup>e</sup> journée de la filière, le 27 juin 2025.

4. Constitution des dossiers administratifs, dès l'annonce des résultats.

**/\ Si votre projet est retenu, vous devez être conscients que les délais de virement des fonds sont parfois extrêmement longs (1 an parfois plus).**

Il s'agit le plus souvent de blocages liés à des erreurs d'ordre administratif et pour lesquelles la filière n'est pas forcément informée par la direction de l'APHP.